

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des HAUTES-ALPES  
Commune de Tallard

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 19 DECEMBRE 2022**

**N° 2022-91**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du cinq décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

Absents : 5

Sont présents : MM. Jean-Michel ARNAUD, Fernand BARD, Daniel BOREL, Martial FERRÉ, Loïc GUIDONE, Mathieu GRUERE, Fabien MALFATTO, Christian PAPUT, Fabien RAGE et Mmes Sylvie LABBÉ, Chloé LALLEMAND, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN

Sont absentes/excusées : M. Benjamin CORTESE et Mmes Angélique DARTEVELLE, Nathalie MARTIN-MILLE, Martine PAUL, Gabrielle RABOUIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien MALFATTO a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Convention d'accompagnement avec le SyME05 pour une analyse énergétique sur le territoire de la commune

**Délibération**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Territoire d'Energie-SYME05, par délibération du 12 février 2021, propose aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une gamme de services pour les accompagner dans la Transition Energétique.

La commune de Tallard souhaite étudier le potentiel d'économie d'énergie sur les bâtiments et le réseau d'éclairage publics de son territoire et mettre en œuvre une analyse énergétique générale intégrant développement urbanistique, rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable.

Afin de développer cette analyse, la commune souhaite conclure un partenariat avec le Territoire d'Energie - SYME05 qui dispose des compétences et d'une stratégie pour mener conjointement des études prospectives et élaborer un schéma directeur des énergies.

L'accompagnement proposé par le Territoire d'Energie – SYME 05 comprend :

- la collecte des données du territoire (plans, consommations) ;
- le bilan des consommations ;
- la définition et la mise en place d'indicateurs ;
- l'analyse des documents d'urbanisme ;
- l'analyse des réseaux publics de distribution (Electrique, Gaz, etc ...) ;

- l'évaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables sur la commune ;
- un diagnostic énergétique du patrimoine communal ;
- des préconisations d'amélioration du patrimoine et des systèmes.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'accompagnement avec le Territoire d'Energie - SYME05 pour une durée initiale de 1 an renouvelable une fois.

Il est précisé que la convention est mise en œuvre à titre gratuit.

.....

### DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**POUR : 14 voix**

**CONTRE : 0 voix**

**ABSTENTION(S) : 0 voix**

**APPROUVE** le projet de convention d'accompagnement avec le Territoire d'Energie - SYME05 ci-annexé ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour conclure et mettre en œuvre ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire,

Fabien MALFATTO



Le Maire,

Daniel BOREL

